

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'effectuer les décisions modificatives suivantes au Budget de 1986 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Certains comptes ayant été supprimés de la nomenclature budgétaire (instruction du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget no 86-16/M11-M12-M51 du 7 février 1986), il convient d'établir une table d'équivalence pour les comptes supprimés et les comptes à ouvrir :

<u>Dépenses</u>	: Ancien chapitre	: Nouveau chapitre
	: 967	: 968
Article	:	:
600 - Produits pharmaceutiques	: - 3 000,00	: + 3 000,00
609 - Autres fournitures	: - 75 000,00	: + 75 000,00
611 - Rémunération du personnel temporaire	: - 940 000,00	: + 940 000,00
611 - Rémunération du personnel (égoutiers)	: - 341 000,00	: + 341 000,00
618 - Charges sociales	: - 133 000,00	: + 133 000,00
618-0 - Charges sociales (égoutiers)	: - 45 000,00	: + 45 000,00
6409 - Autres contingents et participations diverses	: - 21 925 000,00	: + 21 925 000,00

<u>Recettes</u>	: Ancien chapitre	: Nouveau chapitre
	:	:
Article	:	:
7006 - Droits d'entrée	: - 10 000,00	: + 10 000,00
701 - Produits de l'Abattoir	: - 600 000,00	: + 600 000,00
702 - Taxe protection sanitaire	: - 250 000,00	: + 250 000,00
7151 - Droits de place	: - 700 000,00	: + 700 000,00
7332 - Recouvrement sur traitement	: - 10 000,00	: + 10 000,00
7335 - Recouvrement redevance consommation d'eau	: - 4 000 000,00	: + 4 000 000,00
7336 - Recouvrement de frais divers	: - 300 000,00	: + 300 000,00
799 - Autres produits exceptionnels	: - 100,00	: + 100,00

.../...

<u>Recettes</u>	: Ancien chapitre	: Nouveau chapitre
	: 972	: 971
Article	:	:
758 - Licence de débits	:	:
de boisson	: - 270 000,00	: + 270 000,00
756 - Octroi de mer	: - 133 000 000,00	: + 133 000 000,00

Virements de crédits

Du chap. 934 - art. 611 - Rémunération du personnel	- 720 000,00
pour chap. 955 - art. 657 - Subvention au Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier (Saline-les-Bains)	+ 720 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENTVirements de crédits

Du chap. 901 - art. 210 - Acquisitions de terrains	- 1 818 730,00
pour chap. 902 - art. 210	+ 130 320,00
903 - art. 210	+ 692 210,00
904 - art. 210	+ 544 700,00
908 - art. 210	+ 451 500,00
	+ 1 818 730,00
Du chap. 904 - art. 213	
245 - Voies et réseaux / opérations F. Guyon II, Chemin Damour	- 970 000,00
pour chap. 914 - art. 130	
245 - Participation V.R.D. F. Guyon II, Chemin Damour	+ 970 000,00
Du chap. 909 - art. 214 - Acquisition matériel et mobilier	- 9 000,00
pour chap. 914 - art. 130 - Participation T.D.F. pour réémetteur de Saint-Bernard	+ 9 000,00

AnnulationsDépenses

Chap. 925 - art. 25-245 - Avances à S.I.D.R. pour opé- rations F. Guyon II et Che- min Damour	- 970 000,00
---	--------------

Recettes

Chap. 925 - art. 25-245 - Créances à long/moyen terme
F. Guyon II et Chemin Damour - 970 000,00

Rattachements budgétaires**Dépenses**

Chap. 904 - art. 1053-066 - Reversement à S.I.D.R.
F.I.R. pour Jamblons I 287 400,00

Chap. 904 - art. 213 - Voies et réseaux/ opérations
S.I.D.R. F. Guyon I et II,
Crémont I et II, Dierx 750 400,00

Chap. 904 - art 213-117 - Voies et réseaux / J.
Rontaunay I et II 267 200,00

Chap. 925 - art. 25 - Avances à S.I.D.R. pour opé-
rations Guyon, Crémont, Dierx 750 400,00

Chap. 925 - art. 25-117 - Avances à S.I.D.R. pour J.
Rontaunay I et II 267 200,00

Recettes

Chap. 904 - art. 1053-066 - Subvention F.I.R. pour
l'opération Jamblons I 287 400,00

Chap. 904 - art. 1053-067 - Subvention F.I.R. pour F.
Guyon I et II, Crémont I
et II, Dierx 750 400,00

Chap. 904 - art. 1053-068
117 - Subvention F.I.R. pour J.
de Rontaunay I et II 267 200,00

Chap. 925 - art. 25 - Recouvrement de créances
pour opérations S.I.D.R.
F. Guyon, Dierx et Crémont 750 400,00

Chap. 925 - art. 25-117 - Recouvrement de créances
pour J. Rontaunay I et II 267 200,00

Je mets la question aux voix.

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Favorable. Il s'agit, pour la partie fonctionnement, d'une modification technique de chapitres imposée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En section d'investissement, il s'agit essentiellement de traduire, sous la forme comptable, les participations financières traditionnelles de la Commune aux opérations d'habitation social de la S.I.D.R..

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

**LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.**

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le **02 JUIL 1986**
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions